

# FCPI BOURSINNOVATION 3

## Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

### La stratégie de gestion

au moins 60%



**PME de croissance et innovantes**

Ces PME cotées ou non cotées, sont sélectionnées par les gérants d'ODYSSEE Venture pour leur caractère innovant, leur croissance, leur rentabilité, leur positionnement sur les secteurs les plus dynamiques, la qualité du management, et leur potentiel de valorisation dans le cadre d'une cession ou d'une introduction en bourse.

jusqu'à 40%



**allocation flexible entre produits actions et produits de trésorerie**

Flexible et opportuniste, l'allocation de ces actifs est ajustée régulièrement entre produits actions et trésorerie en fonction de l'évolution et des perspectives des marchés boursiers.



Les placements dans des entreprises innovantes peuvent être soumis à de fortes variations de valorisation dans un sens ou dans l'autre, liées aux évolutions des marchés actions et au rythme de développement des entreprises. Les placements en titres non cotés sont peu liquides et certains d'entre eux exposés aux risques que connaissent de jeunes entreprises innovantes. Les investissements de la poche 40% présentent un risque de taux et un risque action. Ce fonds n'est pas garanti, il présente donc un risque de perte en capital.

### La fiscalité

En contrepartie d'un engagement de 8 ans qui peut être prorogé 2 fois 1 an (soit au plus tard fin décembre 2019) sur décision de la société de gestion, investir dans le fonds permet à tous les contribuables de bénéficier d'avantages fiscaux attractifs :

- une réduction d'impôts immédiate de 25% de l'investissement (avec les droits d'entrée)
- une exonération des plus-values et des revenus (hors prélèvements sociaux)

La réduction d'impôts maximale est de 3 000 € pour un célibataire et de 6 000 € pour un couple marié ou pacsé.

Vous souhaitez réduire votre impôt sur le revenu de	500 €	investissez à hauteur de	2 000 €
3 000 €	6 000 €	12 000 €	24 000 €

Les rachats pour motifs exceptionnels liés aux accidents de la vie (décès, invalidité, licenciement) sont possibles à tout moment et sans frais. Cette réduction d'impôt sur le revenu est cumulable avec celle liée à la souscription dans des parts de FIP.

### L'expérience d'ODYSSEE Venture

Créée en 1999 par des professionnels expérimentés, ODYSSEE Venture gère 16 fonds de Capital Investissement qui représentent plus de 320 millions d'euros d'actifs sous gestion (au 30/06/2009). Plus de 35 000 souscripteurs, clients de grands institutionnels français et de gestions privées, nous ont déjà apporté leur confiance.

Les gérants d'ODYSSEE Venture conduisent une stratégie d'investissement qui s'inscrit dans la durée. Ils sont le plus souvent investisseurs chef de file dans des entreprises sélectionnées pour la qualité de leurs fondamentaux à moyen et long terme.

#### AVERTISSEMENT DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 8 années pouvant être prorogée 2 fois 1 an sur décision de la société de gestion, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement. Le Fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « Profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

Dénomination du fonds	Date de création	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles	Pourcentage de l'actif éligible au 30/06/2009
ODDO INNOVATION 1	30/12/1999	30/06/2002	61,05%
ODDO INNOVATION 2	31/12/2000	31/01/2003	60,91%
ODDO INNOVATION 3	29/12/2000	30/06/2003	61,17%
CAPITAL INNOVATION	29/12/2000	30/06/2003	60,70%
CAPITAL INNOVATION 2	31/12/2001	30/06/2004	62,10%
CROISSANCE INNOVATION	31/12/2001	30/06/2004	62,12%
EQUILIBRE INNOVATION	31/12/2002	30/06/2005	66,92%
NOUVEAUX MARCHES	31/12/2002	30/06/2005	61,32%
BOURSINNOVATION	30/07/2004	31/01/2007	60,17%
BOURSINNOVATION 2	29/12/2006	31/12/2009	60,68%
UFF INNOVATION 6	28/02/2007	31/08/2009	23,73%
ODYSSEE INNOVATION	31/12/2007	30/06/2010	11,11%
CAP INNOVATION 2007	31/12/2007	30/06/2010	24,25%

Typologie des frais	Assiette	Taux barème
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum	Souscriptions reçues	7% TTC maximum annuel
Frais de constitution du fonds	Souscriptions reçues	1% TTC maximum
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	Actif net	1,2% TTC maximum annuel
Frais de gestion indirects liés aux investissements dans des parts ou actions d'autres OPCVM ou de fonds d'investissement	Actif net	0,5% TTC maximum annuel